



EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 275 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE le programme en charpenterie-menuiserie est offert aux jeunes depuis maintenant dix ans;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de formation professionnelle (CFP) de Mont-Joli possède déjà tous les équipements nécessaires, ainsi qu'un personnel compétent pour offrir une formation de qualité;

CONSIDÉRANT QUE cette formation ne serait maintenant offerte qu'à Rivière-du-Loup ou Bonaventure, engendrant des coûts supplémentaires et représentant ainsi un frein à l'éducation;

CONSIDÉRANT QUE les cohortes ont toujours été à pleine capacité et que 41 personnes se sont déjà inscrites pour le cours débutant en janvier 2016;

CONSIDÉRANT QUE cette formation offre une excellente possibilité d'emploi au sein de plusieurs entreprises du Bas-St-Laurent;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous soussignés, demandons au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, afin que soit autorisé le maintien du programme de formation en charpenterie-menuiserie au CFP Mont-Joli — Mitis, en janvier 2016.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Pascal Bérubé
Député de Matane-Matapédia

26/10/2015

Date de signature de l'extrait